

**Compte rendu du Comité
Syndical du lundi 27 novembre
2017**

Le vingt sept novembre de l'année deux mille dix sept , le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes, s'est réuni à 18 h 00 à la maison des communes, salle des conférences à Mont de Marsan, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE, Président.

Etaient présents :

Pour la représentation du Conseil Départemental :

Mesdames DURQUETY, DORVAL, DEGOS et GAUTHIER

Messieurs MARTINEZ et CARRERE

Pour la représentation des Communes ayant plus de 500 élèves :

Messieurs DEBLONDE et DAULOUEDE (délégués de MACS)

Pour la représentation des Communes ayant entre 100 et 499 élèves :

Mesdames DAVIDSON et PICQUET (Mont de Marsan)

Monsieur NOUGARO (Pays Tarusate)

Pour la représentation des Communes ayant entre 50 et 99 élèves :

Mesdames MILTON (Communauté de communes de Villeneuve) et MARSAN (Chalosse Tursan)

Pour la représentation des Communes ayant moins de 50 élèves :

Monsieur MESPLEDE (Labouheyre)

Ont donné pouvoir :

Monsieur ARA à Madame DAVIDSON

Madame Odile LAFITTE à Madame DURQUETY,

Madame PERON à Monsieur DAULOUEDE,

Madame Ginou LAFITTE à Monsieur MESPLEDE

Etaient présents : Monsieur Alain BONTE, Directeur, Monsieur Jérôme BAYLAC, Directeur-Adjoint, Monsieur Thierry GODIN, Responsable Administratif, Monsieur François BOIDRON et Madame Isabelle DISQUAY (Service Culture du Conseil Départemental)

Etaient excusés :

Monsieur Gilles MARLIN, Payeur Départemental,
Madame Julie GIRARD (Conseil Départemental)

Date de la convocation : le 09 novembre 2017

Monsieur le Président informe l'assemblée de sa volonté de démissionner de la Présidence du Conservatoire des Landes. Il tient à préciser qu'il n'y a aucune forme d'aigreur ou autre dans son choix, mais cette décision est liée à un partage nouveau des tâches dans le cadre de la réorganisation des vice-présidences et délégations au sein du Conseil Départemental.

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint, puis il cède son siège à la doyenne de l'assemblée, Madame Anne Marie MARSAN et à Monsieur Olivier MARTINEZ benjamin.

Monsieur MARTINEZ, tient, au nom de l'ensemble des élus membres du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes , à adresser tous ses remerciements pour le travail réalisé par Paul CARRERE durant ces trois années.

Election du bureau du comité syndical (art. 9-1 des statuts) :

Puis il est procédé au vote du nouveau bureau du comité syndical conformément à l'article 9-1 des statuts.

Il est rappelé que le bureau est composé de six membres : un président, trois vice présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint désignés parmi les membres du comité syndical.

Il est proposé de procéder à l'élection du Président à bulletin secret et fait appel à candidature,

Madame Rachel DURQUETY est l'unique candidate,

Après dépouillement, il est constaté que Madame Rachel DURQUETY a obtenu 18 voix, elle est donc élue à l'unanimité.

Madame DURQUETY remercie d'une part l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et d'autre part Monsieur Paul CARRERE pour tout le travail accompli.

Madame DURQUETY se dit impressionnée face à cette nouvelle tâche mais aussi ravie de prendre cette responsabilité car son attachement au Conservatoire n'est pas récent. Elle dit sa satisfaction de savoir que Monsieur CARRERE reste membre de notre assemblée car elle sait pouvoir compter sur lui aussi souvent que nécessaire. Madame DURQUETY sait également pouvoir s'appuyer sur les services du Conservatoire.

Présidente du Conservatoire et de la commission culture du Conseil Départemental, Madame DURQUETY met en avant la cohérence qui existe entre les deux structures ce qui lui permettra de faire appel aux compétences des uns et des autres.

Madame la Présidente s'attachera à tout faire pour pérenniser ce qui a été mis en place par Monsieur Paul CARRERE dans la même direction afin de faire rayonner le Conservatoire.

Puis Madame DURQUETY propose l'élection des autres membres du bureau. Elle demande si un membre souhaite un vote à bulletin secret. Face à la réponse négative de tous les présents, elle procède donc aux différents votes à main levée :

Sont candidats pour les fonctions de :

- 1er Vice Président : Monsieur CARRERE (Conseiller départemental)
- 2ème Vice Président : Madame DAVIDSON (Mont de Marsan)
- 3ème Vice Président : Madame CHARPENEL (Communauté de communes MACS)
- Secrétaire : Monsieur NOUGARO (Communauté de communes du Pays Tarusate)
- Secrétaire Adjoint : Madame Catherine MILTON (Villeneuve de Marsan)

Après un vote individuel et à l'unanimité, sont élus :

- 1er Vice Président : Monsieur CARRERE (Conseiller départemental)
- 2ème Vice Président : Madame DAVIDSON (Mont de Marsan)
- 3ème Vice Président : Madame CHARPENEL (Communauté de communes MACS)
- Secrétaire : Monsieur NOUGARO (Communauté de communes du Pays Tarusate)
- Secrétaire Adjoint : Madame Catherine MILTON (Villeneuve de Marsan)

Après un vote individuel et à l'unanimité, sont élus :

- 1er Vice Président : Madame DURQUETY (Conseillère départementale)
- 2ème Vice Président : Madame DAVIDSON (Mont de Marsan)
- 3ème Vice Président : Madame CHARPENEL (Communauté de communes MACS)
- Secrétaire : Monsieur NOUGARO (Communauté de communes du Pays Tarusate)
- Secrétaire Adjoint : Madame Catherine MILTON (Villeneuve de Marsan)

Monsieur BONTE, Directeur prend la parole pour remercier au nom de l'ensemble du personnel (administratifs, technicien et enseignants) Monsieur Paul CARRERE pour son investissement durant ces trois années de présidence. Alain BONTE fait ressortir la grande énergie que ce dernier a manifesté afin de porter les dossiers du conservatoire. Enfin, Monsieur BONTE souhaite la bienvenue à Madame DURQUETY en tant que Présidente, et souligne qu'elle est la première femme à occuper ce poste au sein de notre Syndicat Mixte. Sur la dizaine d'écoles départementales comparables à la nôtre, il y a donc à partir de ce jour cinq présidentes ce qui permet d'atteindre une véritable parité.

Monsieur CARRERE demande la parole pour faire savoir qu' Alain BONTE, vient d'être nommé très récemment Président de l'Association Nationale des Ecoles Départementales.

Madame DURQUETY reprend l'ordre du jour pour la mise en place des différentes commissions :

Désignation des représentants du comité syndical du Conservatoire des Landes au Comité Technique :

Notre assemblée en date du 27 mai 2014 a décidé d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Ce nombre a été fixé à trois titulaires et trois suppléants.

Suite à la démission de Monsieur Paul CARRERE de la présidence, il convient donc de désigner trois titulaires et trois suppléants parmi les membres de notre assemblée.

Pour information le comité technique en date du 5 juillet 2016 est composé de

Titulaires : Madame MILTON et Messieurs CARRERE et DEBLONDE

Suppléants : Mesdames DURQUETY, DAVIDSON et Monsieur DAULOUEDE

Madame DURQUETY fait appel à candidature,

Sont candidats les mêmes délégués.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation sauf si le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide de procéder au vote à main levée.

Suite à la réponse négative de tous les présents, Madame la Présidente procède donc aux différents votes à main levée :

A l'unanimité tous les candidats sont élus.

La commission d'appel d'offre est donc constituée ainsi :

Titulaires : Mesdames MILTON et DURQUETY

Monsieur DEBLONDE

Suppléants : Madame DAVIDSON

Messieurs CARRERE et DAULOUEDE

Désignation des représentants du comité syndical du Conservatoire des Landes au CHSCT :

Considérant les effectifs (fonctionnaires, agents de droit public) arrêtés au 1er janvier 2014, soit 104 agents, concernés par l'action du CHSCT qui a été créé le 27 mai 2014. Au cours de cette même séance, il a été fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à trois et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. De même il a été décidé d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Comme indiqué dans les textes (art. 31 du décret n° 85-603 du 16/06/1985) notre assemblée doit désigner les représentants au CHSCT. Pour des raisons pratiques, Madame la Présidente propose de désigner comme représentants du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes au CHSCT les mêmes titulaires et suppléants élus au Comité Technique.

Mise en place de la commission d'appel d'offres :

Bien que très rarement réunie, Madame la Présidente rappelle que le conservatoire doit se doter d'une commission d'appel d'offres. Conformément aux articles L1414-1, L1414-2 et L1411-II du CGCT, celle-ci doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants désignés parmi les représentants du comité syndical. De plus elle doit être présidée par la Présidente ou un suppléant désigné hors membres de la commission d'appel d'offres.

Madame la Présidente fait appel à candidature :

Sont candidats comme titulaires : Mesdames DAVIDSON et LAFORIE,

Messieurs DEBLONDE, NOUGARO et MARTINEZ,

Sont candidats comme suppléants : Mesdames MILTON, CHARPENEL, Ginou LAFITTE et GAUTHIER

Monsieur DAULOUEDE

- Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation sauf si le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide de procéder au vote à main levée.

Suite à la réponse négative de tous les présents, Madame la Présidente procède donc aux différents votes à main levée :

A l'unanimité tous les candidats sont élus.

La commission d'appel d'offre est donc constituée ainsi :

Présidente : Madame DURQUETY, suppléant : Monsieur CARRERE

titulaires : Mesdames DAVIDSON et LAFORIE,

Messieurs DEBLONDE, NOUGARO et MARTINEZ,

suppléants : Mesdames MILTON, CHARPENEL, GAUTHIER et Ginou LAFITTE

Monsieur DAULOUEDE

BILAN DE LA RENTREE 2017/2018 :

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BONTE afin de présenter le bilan de cette rentrée scolaire :

(cf : document en annexe)

Monsieur le Directeur rappelle la mise en place de la politique de diffusion culturelle au sein du conservatoire qui avait été décidée lors du dernier comité syndical.

Cette saison s'annonce bien.

En ce qui concerne les concerts jeunes publics le Conservatoire propose Pierre et le Loup aux écoles élémentaires. Celles-ci ont répondu positivement puisque près de 5 000 élèves sont inscrits.

Monsieur BONTE tient à souligner que tous ces concerts sont possibles grâce à la mise à disposition des salles par les élus locaux. Après une année "blanche" il est important de pouvoir refaire de l'éducation artistique et culturelle de façon encore plus active.

Trois spectacles sont proposés : Schubert, trio de Jazz et récital de guitare.

Le premier spectacle (Schubert) a été donné dimanche 26 novembre à Labenne aussi, Monsieur BONTE cède la parole à Didier DEBLONDE, représentant de MACS, Adjoint au Maire de Labenne et cheville ouvrière de cette programmation.

Monsieur DEBLONDE précise qu'il s'agit du premier concert classique organisé dans la saison culturelle de Labenne. Il a rassemblé un nombreux public (environ 140 personnes capacité maximum de la salle). On peut donc dire qu'il existe un public pour la musique classique, musique de chambre et qu'il convient de le solliciter suffisamment. Les spectateurs ont été conquis par la prestation. Le coût du concert (1 000 €) est largement compensé par la qualité du plateau présenté ainsi que par la présence d'un piano à queue. Monsieur DEBLONDE conclut par un grand merci au Conservatoire et au Conseil départemental pour ce grand moment offert à tous.

Monsieur CARRERE rappelle que la volonté de notre établissement est de créer des événements culturels et musicaux. Comme cela avait été acté lors du vote du budget primitif, une enveloppe a été dégagée afin de proposer une dizaine de prestations sur tout le territoire landais. L'objectif étant aussi de permettre aux enseignants de conjuguer une qualité artistique en plus de leur qualité pédagogique.

Gestion du personnel :

Modification du tableau des effectifs :

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs et après avis favorable du comité technique réuni le 20 novembre 2017, Madame la Présidente propose à l'assemblée:

de supprimer :

- 3 emplois d'AEAP 2^{ème} classe non titulaires 5 heures
- 1 emploi d'AEAP 1^{ère} classe non titulaire 5 heures
- 1 emploi d'AEAP 2^{ème} classe non titulaire 16 heures
- 1 emploi d'AEAP 2^{ème} classe non titulaire 2 heures
- 1 emploi d'AEAP 1^{ère} classe titulaire 20 heures
- 1 emploi de PEA Hors classe titulaire 8 heures
- 6 emplois permanents d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, suite aux avancements de grade

De plus, Madame la Présidente propose d'adopter les propositions suivantes à compter du 01/01/2018

l'augmentation du nombre d'heures :

- d'un emploi d'AEAP 2^{ème} classe titulaire de 14h à 20h. (saxophone)
- d'un emploi d'AEAP 2^{ème} classe titulaire de 10h à 12h (danse contemporaine)
- d'un poste d'AEAP 1^{ère} classe en CDI de 10 h à 12h (flûte traversière)
- d'un poste d'AEAP 2^{ème} classe en CDI de 10h à 12h (percussions)

de créer :

- dans le cadre des avancements de grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, la création d'un poste d'AEAP 1^{ère} classe à temps complet (discipline FM)

et de modifier :

- le poste d'AEAP 2^{ème} classe à 15h créé dans le cadre du dispositif de titularisation (délibération du 04/07/2017) pour un poste d'AEAP 2^{ème} classe à 13 heures

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

DECIDE de supprimer, créer et modifier les emplois tels qu'indiqués ci-dessus.

Fixation du taux d'avancement de grade

Le comité technique en date du 20 novembre 2017 a donné à l'unanimité un avis favorable, Madame la Présidente propose de fixer le taux de promotion d'avancement de grade pour le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à compter du 1^{er} décembre 2017 comme suit :

Grade d'origine	Effectif du grade d'origine	Accès au grade de	Effectif du grade d'avancement	Nombre d'agents promouvables	Taux de promotion proposé	Nbre maximum d'avancement autorisé	Avis du CT
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	14	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^e classe	37	6	100%	6	favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

DECIDE de fixer le aux de promotion d'avancement de grade pour le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à compter du 1er décembre 2017 comme indiqué ci-dessus.

Mise en oeuvre du télétravail

Il a été proposé au comité technique un règlement concernant la mise en oeuvre du télétravail au sein de notre établissement

Il a reçu un avis favorable de ce même Comité Technique

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver sa mise en oeuvre à compter du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la mise en oeuvre du télétravail à compter du 1er janvier 2018.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de questions, Madame la Présidente, lève la séance à 18 h 45 et donne rendez-vous à l'Assemblée pour la tenue du débat d'orientations budgétaires le 23 janvier 2018 à 18 heures.